



COMMUNE DU CHENIT

MUNICIPALITE DU CHENIT

PROGRAMME DE LEGISLATURE 2021-2026

Table des matières

I. Préambule	3
II. Constats	3
1. Evolution de la population	3
2. Situation financière	3
III. Les mots d'ordres du programme de législature 2021 – 2026.....	4
IV. Les dossiers de la législature 2021-2026.....	6
1. Administration générale.....	6
2. Finances et impôts	6
3. Aménagement du territoire, police des constructions.....	7
4. Energies et développement durable.....	7
5. Régionalisation, sujets transversaux.....	7
6. Culture, Politique touristique et sports.....	8
7. Affaires sociales	8
8. Alpagnes et domaines.....	9
9. Infrastructures et bâtiments.....	9
10. Instruction publique.....	10
11. Travaux publics, routes, mobilité, distribution de l'eau, assainissement.....	10
12. Police et Sécurité	11

I. Préambule

Lors de la précédente législature 2016-2021, la Municipalité avait élaboré pour la première fois un programme de législature. Ce document était succinct mais n'a pas été diffusé à l'externe. Il a néanmoins servi de fil conducteur pour le développement des projets et guider l'Exécutif.

Pour cette nouvelle période, l'exécutif communal a consacré plusieurs séances à cette réflexion et tient à en présenter ces grandes lignes au Conseil communal et à la population de la Vallée de Joux. Ce programme représente un engagement formel et public à l'égard du Législatif et du public, même s'il ne découle d'aucune base légale. Ce document permet à la Municipalité de faire part de sa vision des objectifs politiques et financiers à mener sur ces 5 prochaines années. Il ne préjuge pas de la totalité des décisions à venir, les circonstances pouvant amener des éléments inconnus à ce jour, à justifier des changements.

Ce programme de législature a été conçu parallèlement à la réalisation du planning des investissements pour les 5 ans à venir. Ce dernier a permis de définir un plafond d'endettement déjà approuvé par le Législatif communal.

La Municipalité entend procéder ponctuellement à une revue des objectifs, et ainsi définir une vision directrice proactive tout au long de la période électorale qui démarre.

II. Constats

1. Evolution de la population

Voici l'évolution de la population du Chenit et de la Vallée de Joux de 1980 – 2021.

31.12.1980	Le Chenit : 4'532 hab. - Vallée de Joux : 6'430 hab.
31.12.1990	Le Chenit : 4'326 hab. - Vallée de Joux : 6'219 hab.
31.12.2000	Le Chenit : 4'137 hab. - Vallée de Joux : 6'194 hab.
31.12.2010	Le Chenit : 4'299 hab. - Vallée de Joux : 6'487 hab.
31.12.2016	Le Chenit : 4'629 hab. - Vallée de Joux : 6'945 hab.
31.12.2021	Le Chenit : 4'570 hab. - Vallée de Joux : 6'982 hab.

Sur les 40 dernières années, on constate que la population de la commune est restée stable. En revanche, pour l'ensemble de la Vallée de Joux, on constate une progression de 8.5 %. Il convient de remarquer que depuis 2001, la progression du nombre d'habitants, tant au Chenit qu'à la Vallée de Joux a progressé de 10,4 % et de 12,7 % pour la Vallée. Ces chiffres ne tiennent pas compte des très nombreux frontaliers qui se rendent quotidiennement sur le territoire du Chenit (au 31.12.2021 : 3'832 – 31.12.2010 : 2'723 - +40,72 %).

Cette augmentation exponentielle de frontaliers sur les 10 dernières années, accompagnée par un accroissement linéaire du nombre d'habitants génèrent de nouveaux besoins en termes d'infrastructures routières et de mobilité.

2. Situation financière

Au cours de ces dernières années, la situation financière de la commune du Chenit peut être qualifiée de bonne. L'évolution de la marge d'autofinancement est restée largement positive, malgré quelques soubresauts liés à la conjoncture économique.

La commune est donc toujours largement contributrice à la péréquation horizontale, ce qui jugule de manière importante, la marge de manœuvre des autorités.

La part de recettes de l'impôt des personnes morales représente entre 40 et 60 % de la totalité de revenus fiscaux de la commune. Par définition, ces recettes sont fortement volatiles, puisqu'elles dépendent intégralement de la conjoncture économique. Il existe une corrélation forte entre les impôts des personnes morales et la rétrocession de la part des impôts frontaliers. Cumulés, ces deux types d'impôts dépassent largement la barre des 50% de

recettes fiscales totales de la commune. Cette situation rend la prévision très complexe puisque les courbes sont très élastiques. Il est cependant clair qu'à lui seul, l'impôt des personnes physiques, ne permettrait pas d'assumer le financement courant du ménage communal sans une augmentation importante de la fiscalité.

Ces divers points incitent donc la Municipalité à envisager les projets futurs avec prudence, même si la dernière décennie n'a jamais connu d'année désastreuse. Cependant après, des années 2014 et 2015 totalement exceptionnelles sur le plan des personnes morales, on assiste néanmoins un rééquilibrage, proche de ce qu'on connaissait en 2010. La maîtrise de la dette à un niveau bas reste un point important afin de palier une sévère dégradation de la situation économique.

VALEUR DU POINT D'IMPOT DE 2010 A 2020											
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RENDEMENT DES IMPOTS											
PERSONNES PHYSIQUES											
Impôt sur le revenu	5'954'277	5'470'769	5'282'672	5'356'883	5'722'415	5'767'676	5'892'824	6'043'675	6'203'640	6'319'092	6'109'062
Impôt sur la fortune	626'854	570'876	573'284	632'624	788'767	806'110	816'229	819'992	840'332	919'422	929'328
Impôt à la source	486'080	345'010	544'342	752'879	572'844	543'447	1'153'102	349'927	312'441	304'720	324'713
Total impôts personnes physiques	7'067'191	6'386'655	6'400'298	6'742'386	7'084'016	7'117'233	7'862'155	7'213'594	7'356'413	7'543'234	7'363'103
Part des recettes des personnes physiques	58.5%	53.6%	48.1%	55.2%	32.2%	39.1%	42.7%	56.4%	65.8%	54.5%	58.4%
PERSONNES MORALES											
Impôt sur le bénéfice	4'865'136	5'342'386	6'615'868	5'309'138	14'761'383	10'881'447	10'171'516	5'211'755	3'571'584	5'939'154	4'861'127
Impôt sur le capital	152'192	193'174	285'299	170'723	149'415	214'880	376'429	369'945	248'826	346'973	577'823
Total impôts personnes morales	5'017'328	5'535'560	6'901'167	5'479'861	14'910'798	11'096'327	10'547'945	5'581'700	3'820'410	6'285'127	5'238'950
Part des recettes des personnes morales	41.5%	46.4%	51.9%	44.8%	67.8%	60.9%	57.3%	43.6%	34.2%	45.5%	41.6%
Total personnes physiques et morales	12'084'519	11'922'215	13'301'465	12'222'247	21'994'814	18'213'560	18'410'100	12'795'294	11'176'823	13'829'361	12'602'053

Pour de plus amples détails, le préavis de la Municipalité relatif à l'approbation du plafond d'endettement 2021-2026 fournira au lecteur, toutes les informations détaillées.

III. Les mots d'ordres du programme de législature 2021 – 2026

L'objectif global de la Municipalité consiste en la poursuite de la transition de la commune du Chenit vers les enjeux des trente prochaines années en ce qui concerne la maîtrise de son développement, tout en favorisant les collaborations régionales et en assurant la qualité de vie et des infrastructures.

Ces intentions se déclinent par les mots-clés suivants :

A. TRANSPARENCE & COMMUNICATION

- La Municipalité tient à développer tous les outils visant à favoriser la transparence de l'action publique. Elle entend mener également une réflexion sur la politique de communication interne et externe.

B. DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET DURABLE

- La Municipalité entend mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire conforme aux exigences fédérales et cantonales, maîtrisée, permettant de garantir autant le développement économique que la qualité de vie des habitants.
- Le maintien d'un pôle régional en termes d'infrastructures, de formation, de santé et de commerce
- La valorisation du patrimoine historique et environnemental de la région (alpages, forêts, etc.).

C. QUALITE DE VIE ET SECURITE

- **Maintenir les infrastructures et le patrimoine communal, tout en garantissant et en améliorant encore la qualité de vie de la population.**
- **Mise en place d'une politique de mobilité garantissant les besoins de l'économie et de la population.**
- **Soutien à la mise en place d'une offre culturelle et sportive en professionnalisant les structures existantes et en développant de nouveaux projets favorisant l'intégration et l'épanouissement intergénérationnel.**
- **Réalisation d'un important travail visant à favoriser le commerce local ainsi que les activités culturelles et sportives locales.**

La Municipalité est bien consciente que les politiques ne se mènent pas uniquement à l'échelon communal. Elle s'engagera donc pleinement dans les collaborations intercommunales afin de poursuivre les démarches déjà entreprises. Elle soutiendra également les études en cours afin de déterminer dans quelle mesure une fusion ou un rapprochement des communes et des villages est opportune.

IV. Les dossiers de la législature 2021-2026

1. Administration générale

Objectifs	Projets
1.1 Redéfinir des règles et usages de fonctionnement de la Municipalité	- Mise en place de rencontres hebdomadaires sous forme de café entre 6h30-8h. Le Syndic assumera cette tâche. - Tous les projets impliquant des notions d'aménagement du territoire seront répertoriés et suivis par le Bureau Technique Communal, en coordination avec la Municipale en charge du dicastère.
1.2 Redéfinir des règles et usages de fonctionnement entre la Municipalité et le Conseil communal	- Revoir le concept de communications municipales lors des séances du conseil communal. Maintenir les informations de base telles que présentées et mettre en place une rubrique sur le site internet, permettant le suivi des projets en cours. - Chaque responsable de dicastère sera appelé, au moins une fois par année à présenter l'état d'avancement des travaux en cours. La forme doit encore être définie. - Améliorer la structure du rapport de gestion de la Municipalité, afin de gagner en efficacité et en lisibilité.
1.3 Renforcer la politique de communication interne et externe des actions de la Municipalité et des services communaux	- Mener une réflexion globale sur la stratégie de communication de la Municipalité en prenant en considération tous les vecteurs existants. - Etablir un cahier des charges et des besoins en matière de communication. - Refonte intégrale du site internet de la commune, en planifiant également les ressources humaines nécessaires à la mise à jour régulière des données.
1.4 Revoir et assurer la maintenance du parc informatique communal, tout en garantissant le niveau de sécurité des données au maximum	- Un audit sera mené en ce sens afin de déterminer les lacunes et les travaux nécessaires afin de fiabiliser le parc informatique - Une collaboration avec le Centre Sportif de la Vallée de Joux et la Société Electrique de la Vallée de Joux sera envisagée.

2. Finances et impôts

Objectifs	Projets
2.1 Maintenir le taux d'imposition au taux actuel	Les expériences montrent que dans bon nombre de communes, il serait politiquement difficile de faire admettre une augmentation du point d'impôt communal. Dans cette perspective, les projets futurs de la Municipalité devront tenir compte de cet état de fait. Il y a donc lieu de viser une plus grande efficience des services publics, tout en gardant à l'esprit que les ressources financières resteront celles connues actuellement.

3. Aménagement du territoire, police des constructions

Objectifs	Projets
3.1 Finaliser le Plan d'affectation communal	La finalisation du plan d'affectation communal (PACom) reste la priorité en matière d'aménagement du territoire. Une mise à l'enquête publique a eu lieu à la fin de l'année 2021. Le passage devant le conseil communal devrait intervenir en 2022 encore, après traitement des diverses oppositions, qui sont en cours de traitement en mai 2022.
3.2 Poursuivre les travaux en matière de plan directeur régional	- La poursuite des travaux en lien avec le Plan Directeur Régional des Zones d'activité doit être continuée. Pour la commune du Chenit, deux zones importantes sont concernées. - En ce qui concerne la commune du Chenit, la problématique majeure est de maintenir des surfaces pour l'économie régionale. Mais le canton de Vaud, va entrer en matière sur des zones stratégiques cantonales. Une importante phase de négociations doit être menée. L'horizon 2026 est fixé pour l'approbation du plan.
3.3 Favoriser le développement économique dans la région et en particulier les PME	- Il est nécessaire d'envisager des pistes visant à soutenir le financement et l'implantation des PME locales, de telle sorte que les entreprises puissent investir. - Dans le cadre des études en cours, il est nécessaire de prévoir une zone dédiée à l'activité locale. - Une réflexion sera engagée afin de prévoir des parcelles pour favoriser l'implantation de petits commerces.

4. Energies et développement durable

Objectifs	Projets
4.1 Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et respecter les objectifs fédéraux en matière d'économie d'énergie	- Adoption d'une ligne directrice « climat et énergie » - Remise à niveau de la directive communale en matière de subvention communale en lien avec les énergies renouvelables. - Elaboration d'un partenariat pour le développement de la stratégie énergétique régionale. - Etude de faisabilité sur les différentes possibilités de production d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, cogénération, etc.)

5. Régionalisation, sujets transversaux

Objectifs	Projets
5.1 Poursuivre la politique en matière de régionalisation des services publics	- Une réflexion sera menée sur le dimensionnement du bureau technique. - Compte tenu des importants changements qui interviendront en matière de Bureau des étrangers. Une réflexion a eu lieu sur l'intercommunalisation du contrôle des habitants à terme. - Engagement d'un assistant de sécurité public, dont le cahier des charges devra être défini d'entente avec les communes voisines.

6. Culture, Politique touristique et sports

Objectifs	Projets
6.1 Appuyer le développement touristique	• Développer une vision directrice régionale sport et tourisme en coopération. • Un groupe de travail interne à la Municipalité sera mis en place. • Poursuivre le développement du PDRA - Obtenir le crédit et réaliser le projet de refonte de l'alpage des Grands Plats de Bise. • Vallée de Joux Tourisme devra opérer une révision des objectifs voulus par l'Autorité politique en adéquation avec les enjeux régionaux. La présence d'un tourisme doux n'est pas remise en cause. • Une aide au financement des infrastructures touristiques de la Vallée de Joux devra être envisagée via le fonds du tourisme.
6.2 Assurer une coordination en matière de politique sportive	• Envisager l'engagement d'un délégué sport-tourisme et loisir, tout en traitant la problématique du financement du sport. Une collaboration régionale doit être prise en considération. • Mettre en place une politique de soutien aux sports (famille, club, infrastructures) tout en ne négligeant pas une offre indigène pour les familles.
6.3 Mettre en place un Espace nordique	• Poursuivre les réflexions et mener à bien le projet de création d'un Espace Nordique sur le site des Grandes Roches à la Vallée de Joux.
6.4 Définir une politique en matière de Ski alpin en lien avec les changements climatiques	• Procéder à des améliorations structurelles des téléskis, de manière légère sachant que le ski alpin à la Vallée de Joux a peu d'avenir.
6.5 Encourager et mettre en valeur les projets culturels	• Soutien communal aux événements culturels assurant un rayonnement de la Vallée de Joux, organisation d'expositions (Land Art).

7. Affaires sociales

Objectifs	Projets
7.1 Renforcer la coordination des projets en lien avec le dicastère des affaires sociales	• Engagement d'un coordinateur, chef de service.
7.2 Mettre en place une structure d'animations socioculturelles	• Proposer un lieu d'accueil pour les jeunes.
7.3 Prévoir une politique d'intégration intergénérationnelle	• Création d'une maison intergénérationnelle. • Favoriser le vivre ensemble.
7.4 Accueil préscolaire	• Une attention particulière sera portée sur l'accueil préscolaire.

8. Alpages et domaines

Objectifs	Projets
8.1 Entretien et valoriser le patrimoine sylvopastoral et alpestre communal	Poursuivre les efforts entrepris dans l'entretien de notre patrimoine bâti et dans l'optimisation ou la modernisation de nos infrastructures en pouvant bénéficier des aides financières mises à disposition par la Confédération et par le Canton.

9. Infrastructures et bâtiments

Objectifs	Projets
9.1 Entretien et valoriser le portefeuille immobilier communal	- Réfection et mise du chauffage à distance au temple du Sentier. Il y a lieu de mesurer également l'intérêt d'investir financièrement dans 2 temples sur une même commune. Ceci est à définir avec les Autorités ecclésiastiques. - Réfection de l'entrée de l'hôtel de Ville, et des surfaces du rez. Il conviendra de déterminer l'avenir de l'arrière du bâtiment. En ce qui concerne la ventilation du restaurant, elle sera remise à neuf. Des travaux d'entretien courant pour le store de la terrasse et l'équipement des chambres seront entrepris. - Pour ce qui est de l'Essor, un choix sera fait entre deux options à savoir : l'entretien courant minimal de l'ascenseur, la cuisine, et la salle de conférence et le Tempo Squad ou refaire le tout avec l'extérieur (hall d'entrée du parking, etc.). Le statut des places de stationnement dans le secteur sera également repensé - Le bâtiment des Saugettes dispose de surface à valoriser à l'étage et dans les combles. La Municipalité estime que dédié cet immeuble à l'accueil préscolaire est une option à retenir. Les volumes dans les étages devront donc être aménagés. - L'avenir du VIC 1 sera rediscuté puisque le locataire actuel des surfaces dispose d'un bail jusqu'à octobre 2022, avec option d'achat du bâtiment à son terme. Une décision devra être prise sur une éventuelle vente de ce patrimoine. - Poursuite de la réorganisation de la zone de la Poissine.
9.2 Définir la stratégie de valorisation des bâtiments communaux désaffectés de leur activité originelle	- La Municipalité souhaite clarifier l'avenir de 4 immeubles figurant au Patrimoine administratif. Une analyse sera faite s'il existe un intérêt ou pas de la part de la commune à louer ces locaux. La revente peut être envisagée pour dégager des capitaux (Les immeubles concernés sont Sentier-Haut 13, Grand-rue 41, école de musique et la pharmacie). Une réflexion sera menée afin de déterminer dans quelle mesure ces bâtiments seraient utiles pour organiser un soutien au commerce local, par une politique de loyers commerciaux avantageux. Un partenariat public-privé peut également être une opportunité à étudier. - L'avenir du bâtiment des Grandes Roches sera rediscuté dans un délai de 3 ans, selon les résultats du PPA. - L'assainissement de la butte de 300 mètres du stand de tir de la Tombaz est à prévoir dans les prochaines années.

Objectifs	Projets
9.3 Poursuivre la mise en œuvre de la politique scolaire cantonale	- La Municipalité prépare l'école du futur avec les regroupements des activités secondaires et primaires. - L'avenir des collèges des Cytises, de l'Orient et de la Fontaine devra être étudié à la lumière de ces décisions. - La Municipalité entend réaffecter les locaux de la Cantonette selon les besoins du parascolaire.

10. Instruction publique

Objectifs	Projets
10.1 Poursuivre la mise en œuvre du concept	La Municipalité veillera à prendre les mesures adéquates en lien avec les mesures scolaires.
10.2 Poursuivre le développement de l'offre en matière de parascolaire	Poursuivre le renforcement des structures parascolaires.

11. Travaux publics, routes, mobilité, distribution de l'eau, assainissement

Objectifs	Projets
11.1 Poursuivre la politique d'entretien du réseau routier et piétonnier de la commune du Chenit	- Les tronçons de route suivants devront faire l'objet de travaux d'entretien et de préavis d'investissement : - Traversée de l'Orient et piste cyclable - Rond-point de la Golisse et Route des Crêtets - Grande rue Est (du Bâtiment UNIA au Carrefour de la Golisse) - Rue de la Gare au Brassus - Route du Rocheray - Rue G.-H. Piguet - Quartier de la gare du Sentier
11.2 Mise en place d'une politique de mobilité en lien avec l'étude réalisée	- La Municipalité entend poursuivre la mise en place de la politique de mobilité et des conclusions de l'étude réalisée au cours de la législature passée. - Sollicitée à de multiples reprises, la Municipalité entend définir des lignes directrices et des critères qui permettront de déterminer des secteurs où la limitation de la vitesse à 30 km/h pourrait être introduite.
11.3 Poursuivre la politique d'assainissement du réseau d'eau usée ainsi que de l'épuration	- Au niveau de la mise en séparatif, les travaux avancent mal, vu les embûches rencontrées, notamment pour le secteur du Brassus. Le Sentier doit encore être en grande partie réalisé. La volonté de la Municipalité est donc de poursuivre la mise en œuvre du Plan général d'évacuation des eaux. - La station d'épuration montre parfois des signes de vieillissement. Des réflexions sont menées dans ce contexte au cours de la législature. Une régionalisation semble une solution acceptable. Le traitement des micropolluants sera pris en compte.

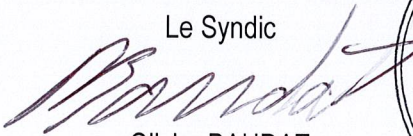
12. Police et Sécurité

Objectifs	Projets
12.1 Réorganiser les tâches de sécurité de proximité qui ne sont pas assurées par la Police cantonale	• Mise en place d'un service de sécurité municipale permettant d'assurer des tâches de Police de proximité : - Contrôle du stationnement ; - Présence en rue ; - Gestion de la signalisation ; - Application du règlement général de Police et de celui concernant les déchets.

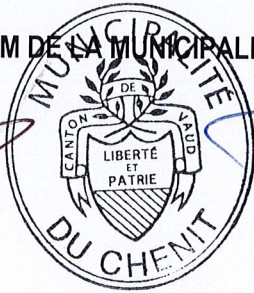
Ainsi adopté par la Municipalité, le 10 août 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

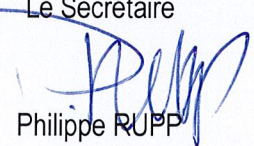


Olivier BAUDAT



Seal of the Municipality of Chenit, featuring a shield with a cross, the words 'LIBERTÉ ET PATRIE', and the text 'CANTON DE VAUD' and 'MUNICIPALITE DU CHENIT'.

Le Secrétaire



Philippe RUPP